



ArcelorMittal

Code éthique Arcelor

Respect des lois et réglementations

Nous respecterons toujours les lois et réglementations internationales, nationales et régionales en vigueur lors de la gestion de nos affaires.

Santé et sécurité

Nous mettrons tout en oeuvre pour obtenir un environnement de travail sain et sécurisé. La sécurité sera notre priorité absolue pour toutes nos décisions prises dans l'entreprise et nous n'accorderons aucun compromis dans ce domaine.

Egalité des chances

Nous nous engageons à garantir une égalité des chances pour tous nos employés et à les traiter correctement. Nous ne supporterons aucun type de discrimination ou de harcèlement.

Protection de l'environnement

Au cours de nos activités commerciales, nous veillerons à être le plus respectueux possible de l'environnement et nous nous engagerons à limiter le plus possible les effets de nos agissements sur l'environnement dans tous les endroits où nous sommes actifs.

Cordialité au cours des relations commerciales

Cordialité et franchise seront les pierres angulaires des relations avec nos clients et fournisseurs ainsi que des rapports avec nos concurrents.

Conflits d'intérêts et intégrité

Nous éviterons toutes les situations au cours desquelles un conflit entre les intérêts privés et les intérêts du groupe pourrait survenir. Ceci s'applique avant tout aux intérêts financiers, aux activités en dehors du groupe Arcelor, aux relations familiales, à l'acceptation de cadeaux et d'invitations ou à la distribution de cadeaux et à l'émission d'invitations.

Actionnaires et marché en bourse

Nous défendrons les droits des actionnaires. Nous ne travaillerons pas ni directement ni indirectement sur la base d'informations accessibles publiquement avec des actions d'entreprises cotées en bourse du groupe Arcelor.

Traitement confidentiel des informations

Nous ne divulguerons pas d'informations confidentielles sur le groupe ni sur ses activités commerciales. Seuls les employés autorisés peuvent répondre aux questions de la presse ou d'autres institutions. Ils devront être francs, sincères et conscients de leurs responsabilités. Toutes les informations rendues publiques seront exactes et complètes et concorderont avec les bases reconnues de l'établissement d'un bilan.

Maintien de la propriété de l'entreprise

Nous traiterons les biens du groupe correctement et avec circonspection et éviterons toute sorte de gaspillage ou d'abus. Nous les utiliserons uniquement pour les buts qui ont un rapport immédiat avec l'activité commerciale du groupe.

Documents de l'entreprise

Nous gérerons et conserverons tous les documents de l'entreprise nécessaires.